



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23/09/2020

### SITUATION DES GUIDES-CONFÉRENCIERS

En réponse aux questions qui leur ont été posées sur le sujet à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, et Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, tiennent à réaffirmer leur soutien à cette profession essentielle, si durement touchée par la crise que nous traversons.

Les guides-conférenciers, dont la profession est reconnue et réglementée par la loi, jouent un rôle de premier plan dans la présentation du patrimoine historique et culturel français. Privés de toute activité pendant la période de confinement, ils se trouvent aujourd'hui encore dans une situation très difficile du fait de l'effondrement de la fréquentation des lieux pour lesquels ils travaillent (musées, monuments, sites touristiques, villes et pays d'art et d'histoire). La quasi-absence de touristes étrangers leur est particulièrement préjudiciable.

Pleinement conscient de ces difficultés, le Gouvernement a décidé dès le mois de juin dernier que les guides-conférenciers feraient partie des activités qui continueraient à bénéficier des dispositifs d'accompagnement mis en place pour les secteurs les plus touchés par les conséquences de la crise de la Covid19.

Ils bénéficient notamment du fond de solidarité jusqu'à la fin de l'année 2020 (aide jusqu'à 1500€).

Dans le même temps, les opérateurs patrimoniaux de l'Etat, qui seront soutenus à hauteur de 334 millions d'euros dans le cadre du plan de relance, seront incités à faire appel le plus largement possible aux services des guides-conférenciers, à mesure que leurs activités reprendront.

Afin de résoudre les problèmes qui continuent à se poser, le Gouvernement a par ailleurs mis en place un groupe de travail interministériel auquel sont associés les dirigeants des trois organisations professionnelles représentant les guides-conférenciers : la fédération nationale des guides interprètes et conférenciers (FNGIC), le syndicat professionnel des guides interprètes conférenciers (SPGIC), ainsi que le syndicat national des guides-conférenciers (SNGC).

C'est dans ce cadre qu'a été décidé :

- Le financement, par le ministère de la Culture et celui de l'économie, d'une étude monographique permettant de mieux connaître la profession et d'évaluer ses besoins. Toutes les conséquences pratiques qui devront être tirées des résultats de cette étude le seront ;

### Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication  
Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

### Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Direction de la Communication et de la Presse  
Service de presse : 01 43 17 52 04  
[Presse.DCP@diplomatie.gouv.fr](mailto:Presse.DCP@diplomatie.gouv.fr)

- la création d'une carte professionnelle sécurisée par la tenue d'une registre numérique pour éviter les falsifications, aujourd'hui nombreuses.

Les guides-conférenciers sont appelés à jouer un rôle majeur dans la reprise des activités culturelles et du tourisme partout sur le territoire. Ils peuvent compter sur le plein engagement du Gouvernement à leurs côtés.